

PROCES-VERBAL DE SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 19 mai 2026 – 19h30
Salle Communale

Date de convocation : **le 13 mai 2026**

Monsieur le Maire, président de séance, ouvre la séance à 19h37 et propose à l'assemblée de désigner Cyril NOYES en qualité de secrétaire de séance.

Cyril NOYES désigné secrétaire de séance procède à l'appel.

Présents en début de séance : Arnaud HUMBERT-DROZ, Isabelle LEFEBVRE, Philippe VALENTIN, Émile GALBANI, Karine CARBONNAUX, Benjamin DUMAS, Sophie HIMEUR, Rémi LIVOLSI, Nelly PAYRÉ, Jean-Guy FAVARO, Delphine BANIÈRES, Cyril NOYES, Juliette EYQUEM, David LECLERC, Christèle LEHOGUAIS, Samir KIREL.

Absents excusés ayant donné procuration : 3

Magali CABARROU donne procuration à Cyril NOYES

Raymond PROT donne procuration à Jean-Guy FAVARO

Amandine LESOILLE donne procuration à Delphine BANIÈRES

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 0

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Rappel : Le quorum doit être atteint au moment « de la mise en discussion » de chacun des points de l'ordre du jour et lorsque la majorité des membres présents physiquement est réunie lors de la séance.

Effectif légal : **19**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **19**

Nombre de conseillers municipaux présents au Conseil **en début de séance** : 16

Procurations **en début de séance** : **3**

Le Maire, Arnaud HUMBERT-DROZ, indique que chaque conseiller a reçu par courriel le 18 mai 2026, le procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2026 et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2026**

LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2026 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Vote du Conseil Municipal :

Effectif Légal	19
Nombre de membres en exercice	19
Présents au Conseil	16
Procuration	3
Ayant pris part à la délibération	19

Résultat du vote :

CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 19
-------------------	-----------------------	------------------

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Ordre du jour du conseil municipal

1. Modification – Tableau fixant le taux des indemnités des élus locaux
2. Versement d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire – participation au financement à la sortie des classes maternelles au Parc Australien et au projet « Col des Ares » pour les classes de CM1-CM2
3. Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
4. Elections des membres élus du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
5. Nomination de membres aux instances : Commission Communale des Impôts Directs (CCID) et Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

1. Modification – Tableau fixant le taux des indemnités des élus locaux

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°24-2026 du 20 mars 2026, le conseil municipal a voté la fixation du taux des indemnités.

Il propose de modifier le tableau fixant le taux des indemnités des élus locaux dans le respect de l'enveloppe maximale.

Monsieur le Maire rappelle que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux est de : **80 204.55 € annuel.**

Il propose de modifier le tableau fixant le taux des indemnités des élus locaux à compter du 1er juin 2026 comme ci-après :

- De diminuer le pourcentage de l'indemnité brute du maire à 4.20%
- D'octroyer une indemnité brute au 3^{ème} conseiller délégué de 19.8 %

Remarques :

En tant que membre associé du Sicoval, Mr le Maire propose de garder son « fixe » tel que voté le 20 mars 2026 en prenant aussi en compte l'indemnité qu'il va percevoir au Sicoval. Cela permettra de verser le même montant aux adjoints et conseillers délégués.

Vote du Conseil Municipal :

Effectif Légal	19
Nombre de membres en exercice	19
Présents au Conseil	16
Procuration	3
Ayant pris part à la délibération	19

Résultat du vote :

CONTRE : 0	ABSTENTION : 2	POUR : 17
-------------------	-----------------------	------------------

ADOPTÉ À LA MAJORITE DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

2. Versement d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire – participation au financement à la sortie des classes maternelles au Parc Australien et au projet « Col des Ares » pour les classes de CM1-CM2

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'apporter son soutien financier et/ou logistique aux sorties scolaires organisées par l'école.

Les sorties scolaires sont des temps forts dans le parcours scolaire des enfants qui favorisent l'acquisition des connaissances, permettent d'illustrer les enseignements acquis en classe, offrent des moments de partage et participent à leur ouverture au monde.

Pour cette année scolaire 2025/2026, le maire propose de participer pour les sorties scolaires suivantes :

- Les trois classes de la maternelle se rendront au Parc Australien à Carcassonne ce jeudi 21 mai 2026 : versement d'une subvention exceptionnelle de **350 €**
- Le projet du « Col des Ares » du 17 et 18 juin 2026 pour les classes de CM1 et CM2 : versement d'une subvention exceptionnelle de **500 €**

Remarques :

Monsieur le maire indique qu'il s'agit de subventions supplémentaires et exceptionnelles en plus des subventions de fonctionnement versées aux associations pour l'année 2026. Il précise qu'au budget une enveloppe de 11 550 € a été votée. Avec ces deux nouvelles subventions pour la coopérative scolaire, le montant versé total s'élève désormais à 11 300 €

Vote du Conseil Municipal :

Effectif Légal	19
Nombre de membres en exercice	19
Présents au Conseil	16
Procuration	3
Ayant pris part à la délibération	19

Résultat du vote :

CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 19
-------------------	-----------------------	------------------

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

**3. Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en application de l'article R.123-7 du code de l'action sociale des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut pas être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire. Le maire est le président de droit du CCAS.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de fixer à 12 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS dont le maire est président de droit, répartis comme suit :

- **6 membres élus** au sein du conseil municipal
- **6 membres nommés** par le maire dans les conditions de l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles

Remarques :

Vote du Conseil Municipal :

Effectif Légal	19
Nombre de membres en exercice	19

Présents au Conseil	16
Procuration	3
Ayant pris part à la délibération	19

Résultat du vote :

CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 19
-------------------	-----------------------	------------------

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

4. Elections des membres élus du Centre Communal d'Action Sociale

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Conformément à la délibération n°41-2026 fixant à 12 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS,

Monsieur le maire propose de procéder à l'élection des 6 conseillers municipaux membres du conseil d'administration du CCAS.

Conformément au code de l'action sociale et des familles, l'élection se déroule au scrutin secret, de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

Considérant la liste candidate n°1 :

- **Isabelle LEFEBVRE,**
- **Karine CARBONNAUX**
- **Benjamin DUMAS**
- **Nelly PAYRE**
- **Jean-Guy FAVARO**
- **Samir KIRED**

Le dépouillement du vote opéré par le plus jeune des membres du conseil municipal, Nelly PAYRE a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Les membres de la liste 1 ayant obtenu l'unanimité ont été proclamés membres élus au conseil d'administration du CCAS.

Remarques :

Vote du Conseil Municipal :

Effectif Légal	19
Nombre de membres en exercice	19

Présents au Conseil	16
Procuration	3
Ayant pris part à la délibération	19

Résultat du vote :

CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 19
-------------------	-----------------------	------------------

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

5. Nomination des membres aux instances : Commission des Impôts Directs (CCID) et Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

5-1 – Commission Communale des Impôts Directs :

Monsieur le maire explique que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission des impôts directs (CCID) présidé par le maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la CCID est composée du maire, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour la durée du mandat du conseil municipal (total de 12)

La désignation finale des membres de cette commission est faite et notifiée par le directeur régional des finances publiques.

Monsieur le maire explique qu'il convient de proposer 24 personnes pour faire partie de la CCID.

La CCID donne chaque année son avis notamment sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Elle se réunit une fois par an.

Il rappelle que cette liste ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaires titulaires ou suppléants par le directeur des finances publiques.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer pour adopter la liste ci-après :

COMMUNE DE MONTLAUR (31 450)						
Liste de propositions de commissaires						
Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse 1	Code postal	Ville
Mme	MANGIAROTTI	Frédérique	18/10/1976	179 RUE DE LA COMTESSE JEANNE	31450	Montlaur
Mme	GALLIOT	Muriel	23/04/1975	34 RUE DU GANACHOU	31450	Montlaur

M.	ELLAFI	Moez	06/11/1980	56 RUE DES GENETS	31450	Montlaur
Mme	BANIERES	Delphine	22/08/1977	27 CHEMIN DE L'AUTAN	31450	Montlaur
M.	ZOTTOLA	Philippe	04/11/1981	164 RUE DU PASTEL	31450	Montlaur
Mme	AMILHAT	Mélanie	07/05/1981	202 ALLEE DES BLEUETS	31450	Montlaur
Mme	AZNAR	Laure	19/09/1982	40 ALLEE DES COQUELICOTS	31450	Montlaur
M.	PROT	Raymond	14/12/1964	199 CHEMIN DES NONNES	31450	Montlaur
Mme	CARTIER	Marie-Sophie	09/09/1972	351 ROUTE DE DONNEVILLE	31450	Montlaur
M.	DEKEUNYNCK	Romain	10/04/1980	713 AV DES CHENES	31450	Montlaur
Mme	ROUANET	Martine	30/07/1960	450 RTE DE DONNEVILLE	31450	Montlaur
M.	NOYES	Cyril	15/11/1972	126 RUE EN CAPEL	31450	Montlaur
M.	ROUSSEL	Philippe	14/02/1963	250 RTE DE BELBERAUD	31450	Montlaur
Mme	PAYRE	Nelly	28/07/1987	861 ROUTE DE BELBERAUD	31450	Montlaur
M.	ROBERT	Josselin	07/08/1975	571 CHE DE LONGAGNO	31450	Montlaur
Mme	CABARROU	Magali	17/03/1978	251 ROUTE DE LONGAGNO	31450	Montlaur
M.	TONON	André	18/12/1961	622 RTE DE MARAVAL	31450	Montlaur
M.	GRASSET	Didier	22/04/1969	1237 RTE DE MARAVAL	31450	Montlaur
M.	PERTHUIS	Guillaume	29/05/1976	201 CHE MITOU	31450	Montlaur
Mme	AYMARD	Nathalie	31/12/1969	891 ROUTE DE RATABOU	31450	Montlaur
M.	CATALAN	Julien	04/05/1966	330 RUE DE BONNEFOY	31450	Montlaur
Mme	BERMOND	Nelly	01/12/1971	39 RUE DE BONNEFOY 3	31450	Montlaur
M.	FAVARO	Jean-guy	02/01/1963	99 IMPASSE DE CAMPREDON	31450	Montlaur
Mme	LESOILLE	Amandine	24/03/1981	581 ROUTE DE MARAVALS	31450	Montlaur

Remarques :

Monsieur le maire rappelle que les travaux de la CCID s'inscrivent dans une démarche d'optimisation fiscale.

Les personnes de la liste citée ci-dessus, seront averties par courrier une fois le vote passé et après la nomination officielle par le directeur régional des finances publiques.

Vote du Conseil Municipal :

Effectif Légal	19
Nombre de membres en exercice	19
Présents au Conseil	16
Procuration	3
Ayant pris part à la délibération	19

Résultat du vote :

CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 19
-------------------	-----------------------	------------------

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

5-2 – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Dans le cadre du renouvellement du conseil communautaire intervenu le 14 avril dernier, il appartient à chaque commune de désigner les élus amenés à siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Chaque commune est invitée à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

La CLECT a pour mission principale d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre les communes membres et le Sicoval. Ces charges peuvent concerner un transfert ou une restitution de compétences ainsi qu'une redéfinition de l'intérêt communautaire, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

A l'issue de ses travaux, la CLECT établit un rapport adopté à la majorité simple des membres présents. Ce rapport permet de retracer le montant des charges transférées et d'éclairer la décision du conseil communautaire lors de la fixation ou la révision des attributions de compensation.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à la nomination d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la CLECT :

- **Membre titulaire : Raymond PROT**
- **Membre suppléante : Delphine BANIERES**

Remarques :

Les membres (titulaire et suppléant) font partie de la commission Finance.

Vote du Conseil Municipal :

Effectif Légal	19
Nombre de membres en exercice	19
Présents au Conseil	16
Procuration	3
Ayant pris part à la délibération	19

Résultat du vote :

CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 19
-------------------	-----------------------	------------------

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et déclare la séance levée à 20h07

Liste des délibérations adoptées lors de la séance du 19 mai 2026

Délibérations du certifiées exécutoires par le maire compte tenu de leurs transmissions en préfecture et de leurs publications le 20 mai 2026

Cyril NOYES
Secrétaire de séance

Arnaud HUMBERT-DROZ
Maire de Montlaur